

Mails bloqués en tant que "mal formé"

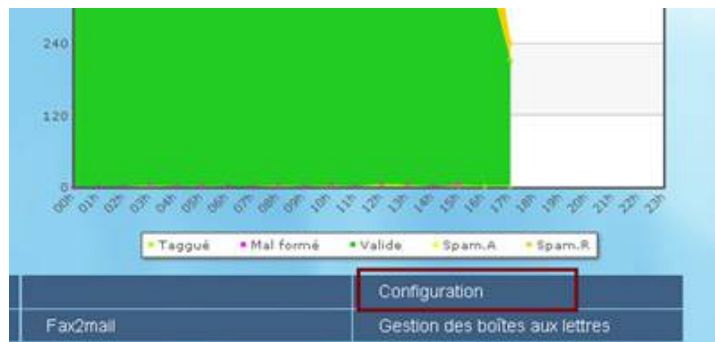
Les mails considérés comme « mal formé » sont des mails dont la construction ne respecte pas la norme RFC SMTP (qui est le protocole de transport des messages : Simple Mail Transfer Protocol.)

Cela arrive assez couramment lorsque les en-têtes des mails contiennent les caractères accentués, par exemple.

Si, par le passé, les concepteurs de virus s'arrangeaient pour créer des messages « forgés », non conformes aux RFC SMTP, pour ne pas être détecté par les analyseurs SMTP, ce type de mails ne représente plus autant de danger de nos jours.

Cette option est utilisée notamment les administrateurs qui voudrait bloquer les messages automatiques émis par un robot et/ou programme interne ou autre...

Vous pouvez donc décider de faire livrer ce type de messages.



Pour ce faire, il faut aller dans la partie « Configuration » de la console d'administration, puis choisir « livrer » dans la section « Non conforme ».

La capture d'écran montre l'interface de configuration pour les mails. Elle est divisée en sections : VIRUS (rouge), NON CONFORME (rose), et SPAM (jaune). Dans la section NON CONFORME, les options sont : INTERDIRE, Quarantaine, détruire, livrer, expéditeur, destinataire, administrateur. L'option 'livrer' est sélectionnée.

Note : Mettre l'adresse d'un utilisateur en liste blanche ne permet pas de faire livrer un « mal formé ».

En effet, listes blanches ou noires ne s'appliquent qu'aux tests anti-spam (spam A.). Alors que dans ce cas, c'est la construction même du message qui provoque son arrêt ou non par le système.